



## PREMIER SUPPLÉMENT DU 24 NOVEMBRE 2015

AU PROSPECTUS DE BASE DU 29 JUILLET 2015

RELATIF AU

**PROGRAMME D'ÉMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES**

*(STRUCTURED EURO MEDIUM TERM NOTES PROGRAMME)*

# EUR 1 000 000 000

Le présent supplément (le "**Premier Supplément**") complète le prospectus de base du 29 juillet 2015 (le "**Prospectus de Base**") établi pour le programme d'émission et/ou d'admission de titres obligataires de € 1.000.000.000 du Crédit Coopératif ("**Crédit Coopératif**" ou l'"**Émetteur**") pour lequel l'autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") a attribué le visa n°15-423 en date du 29 juillet 2015.

Une demande a été faite auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre de l'article 212-2 de son règlement général (le "**Règlement Général**") portant transposition de la directive européenne 2003/71/CE (telle que modifiée par la directive européenne 2010/73/UE) (la "**Directive Prospectus**"), pour approuver ce Premier Supplément en tant que supplément au sens de l'article 16.1 de la Directive Prospectus et de l'article 212-25 de son Règlement Général.

Le Premier Supplément, qui est mis en place à l'occasion du dépôt auprès de l'AMF de l'Actualisation du Document de Référence 2014 le 18 septembre 2015 sous le numéro D.15-209-A01 relative aux comptes semestriels consolidés 2015 de l'Émetteur, complète et doit être lu en prenant en compte le Prospectus de Base.

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Premier Supplément, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Premier Supplément, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2014 qui ait ou puisse avoir un effet sur les intérêts des Porteurs dans le contexte de l'émission ou de l'offre d'Obligations.

Il n'existe pas, pour la période couvrant les douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui serait en suspens ou qui menacerait l'Émetteur et qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur et/ou du groupe Crédit Coopératif.

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans le Premier Supplément et déclare qu'après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Premier Supplément est disponible sur le site internet de l'Émetteur ([www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)) et sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Premier Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du Premier Supplément, soit jusqu'au 26 novembre 2015.



---

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	3
DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE .....	5
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR .....	6
INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	7
ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ .....	8



## RÉSUMÉ

La section "Résumé" figurant aux pages 5 à 15 du Prospectus de Base est modifiée de la façon suivante :

En page 7, le point B.12 est supprimé et remplacé par les stipulations suivantes :

B.12	<b>Informations financières historiques clés</b>	Les tableaux ci-dessous font apparaître les chiffres clés du bilan et du compte de résultat du Groupe au 30 juin 2015. Y figurent une nouvelle colonne des chiffres 2013 pro forma, conséquence de l'application de la norme IFRS 10 et de la définition d'un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités. L'application de cette nouvelle norme s'est traduite par la sortie dans le périmètre du Groupe des établissements de crédit et sociétés de financement non filiales ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif, aux termes duquel ce dernier apporte sa garantie de liquidité et de solvabilité et assure une assistance administrative et technique. Il s'agit des établissements suivants : Société financière de la NEF, Socorec, Gedex distribution, Somudimec, Nord Financement, CMGM, Somupaca, Sofindi, Sofiscop, Sofigard, Sofiscop Sud-Est. La banque Edel et sa filiale Moninfo jusqu'alors consolidées par intégration globale sont désormais consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence :				
		<b>Bilan consolidé résumé du Groupe</b>				
		<b>ACTIF</b> (en milliards d'euros)	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>30 juin 2014</b>	<b>31 décembre 2013 <i>pro forma</i></b>
		Opérations interbancaires et portefeuille titres	3,15	2,97	3,03	3,33
		Crédits clientèle	11,68	11,82	12,54	11,14
		Divers	0,31	0,41	0,47	0,45
		Valeurs immobilisées	0,29	0,29	0,22	0,30
		<b>TOTAL</b>	<b>15,43</b>	<b>15,49</b>	<b>16,26</b>	<b>15,21</b>
		<b>PASSIF</b> (en milliards d'euros)	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>30 juin 2014</b>	<b>31 décembre 2013 <i>pro forma</i></b>
		Opérations interbancaires et emprunts obligataires	2,87	3,47	3,17	3,68
		Dépôts clientèle	10,82	10,32	11,21	9,91
		Divers	0,40	0,38	0,47	0,43
		Fonds propres	1,34	1,32	1,41	1,19
		<b>TOTAL</b>	<b>15,43</b>	<b>15,49</b>	<b>16,26</b>	<b>15,21</b>
		<b>Compte de résultats consolidé résumé du Groupe</b>				
(en millions d'euros)	<b>30 juin 2015</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>30 juin 2014</b>	<b>31 décembre 2013 <i>pro forma</i></b>		
Produit net bancaire	203,9	410,8	232,6	371,7		
Frais généraux	-162,4	-301,8	-164,5	-285,4		
Résultat brut d'exploitation	41,5	109,0	68,1	86,3		
Coût du risque	-18,7	-26,6	-17,5	-46,1		
Autres éléments <sup>(1)</sup>	1,3	3,0	-2,4	1,4		
Impôt sur les bénéfices	-11,0	-30,4	-18,2	-15,4		
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>13,1</b>	<b>55,0</b>	<b>30,0</b>	<b>26,2</b>		



		<p>(1) Résultat des mises en équivalence, gains ou pertes sur autres actifs, déduction faites des intérêts minoritaires</p> <p><b>Déclarations relatives à l'absence de changement significatif ou de changement défavorable significatif</b></p> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur depuis le 30 juin 2015.</p>
--	--	---

En page 8, le point B.17 est supprimé et remplacé par les stipulations suivantes :

B.17	<b>Notation attribuée à l'Émetteur ou aux Obligations</b>	<p>L'Émetteur fait l'objet d'une notation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Standard and Poor's Ratings Services : A pour sa dette long terme et A-1 pour sa dette court terme, perspective négative (dernière mise à jour le 31 juillet 2015)</li><li>• Moody's Investors Service Limited : A2 pour sa dette long terme et P-1 pour sa dette court terme, perspective stable (dernière mise à jour le 16 septembre 2015)</li><li>• Fitch Ratings : A pour sa dette long terme et F-1 pour sa dette court terme, perspective stable (dernière mise à jour le 23 juin 2015)</li><li>• Rating &amp; Investment Informations Inc. : A pour sa note dette long terme en Yen, perspective stable (dernière mise à jour le 2 octobre 2015)</li></ul> <p>Sa notation est alignée sur celle du groupe BPCE.</p> <p>Les Obligations peuvent faire l'objet d'une notation ou non. Toute notation d'une Souche d'Obligations sera précisée dans les Conditions Définitives applicables.</p> <p>Une notation n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention de titres et peut, à tout moment être suspendue, modifiée ou retirée par l'agence de notation concernée.</p> <p>A la date des présentes, Moody's et Fitch sont des agences de notation établies dans l'Union Européenne. Elles sont enregistrées conformément au règlement (CE) N° 1060/2009 du 16 septembre 2009 sur les agences de notation (tel que modifié), et figurent sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'autorité européenne des marchés financiers (<i>European Securities and Markets Authority</i>) consultable sur le site <a href="http://www.esma.europa.eu">www.esma.europa.eu</a>.</p> <p><u>Résumé de l'émission</u></p> <p>[Les Obligations n'ont pas l'objet d'une notation] / [Les Obligations ont été notées [ ● ] par Standard &amp; Poor's / [ ● ] par Moody's Investors Service Limited / [ ● ] par Fitch Ratings].</p>
------	---	--



## DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

La section "Documents incorporés par référence" figurant aux pages 16 à 17 du Prospectus de Base est complétée par les stipulations suivantes :

En pages 16, en plus de l'incorporation par référence du Document de Référence 2012 et du Document de Référence 2013, un troisième point est ajouté :

- " ➤ l'actualisation du Document de Référence 2014 déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.15-0209-A01 le 18 septembre 2015, concernant les comptes semestriels consolidés de l'Émetteur au 30 juin 2015 déposés auprès de l'AMF ("**Actualisation du Document de Référence 2014**)."

En page 17, un troisième tableau de correspondance avec les informations incorporées par référence relatif à l'Actualisation du Document de Référence 2014 est ajouté :

N°	Rubrique de l'annexe XI du Règlement Prospectus	Actualisation du Document de Référence 2014 D.15-209-A01 du 18 septembre 2015
1	<b>Personnes responsables</b>	p.50
3	<b>Facteurs de Risques</b>	
3.1	Facteurs de risque	p.5 à 9
6.	<b>Organigramme</b>	
6.1.	Groupe	p.17
7.	<b>Information sur les tendances</b>	p.10
8.	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	p.48
11.	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
11.5.	Informations financières intermédiaires et autres	p.11 à 44
	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	p.46 à 47

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.



## DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section "Description de l'Émetteur" figurant à la page 67 du Prospectus de Base est complétée par l'insertion d'un quatrième document où des informations relatives à l'Émetteur (présentation de l'activité et des états financiers de l'Émetteur) peuvent être trouvées :

- " ➤ l'Actualisation du Document de Référence 2014 de l'Émetteur déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.15-209-A01 le 18 septembre 2015".

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le premier paragraphe du titre "Disponibilité de documents" figurant dans la section "Informations Générales" à la page 77 du Prospectus de Base, relatif aux copies des documents pouvant être obtenues gratuitement sur simple demande, pendant les heures ouvrables, auprès de l'établissement désigné de l'Émetteur et de chaque agent payeur, est complété et modifié par l'insertion d'un sixième document "(d) l'Actualisation du Document de Référence 2014", les point (d) et (e) étant renumérotés respectivement (e) et (f).

Le troisième paragraphe du titre "Disponibilité de documents" figurant dans la section "Informations Générales" à la page 77 du Prospectus de Base relatif à la disponibilité des documents sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de l'Émetteur ([www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)), est complété et modifié par l'insertion d'un cinquième document "(e) l'Actualisation du Document de Référence 2014.

Le premier paragraphe du titre "Notation" figurant dans la section "Informations Générales" à la page 77 du Prospectus de Base, relatif à la notation de l'Émetteur, est supprimé et remplacé par les stipulations suivantes

"L'Émetteur fait l'objet d'une notation alignée sur celle du groupe BPCE, à savoir :

- Standard and Poor's Ratings Services : A pour sa dette long terme et A-1 pour sa dette court terme, perspective négative (dernière mise à jour le 31 juillet 2015)
- Moody's Investors Service Limited : A2 pour sa dette long terme et P-1 pour sa court terme, perspective stable (dernière mise à jour le 16 septembre 2015)
- Fitch Ratings : A pour sa dette long terme et F-1 pour sa dette court terme, perspective stable (dernière mise à jour le 23 juin 2015)
- Rating & Investment Informations Inc. : A pour sa note dette long terme en Yen, perspective stable (dernière mise à jour le 2 octobre 2015)."

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.



## ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

### PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLEMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Je précise que les informations financières relatives aux comptes semestriels consolidés 2015 de la Société, incluses par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en page 47 de l'actualisation du Document de Référence 2014.

Fait à Nanterre, le 24 novembre 2015

L'Émetteur  
**Crédit Coopératif**

---

représenté par Madame Christine Jacglin,  
en sa qualité de Directeur Général



#### VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, et de son Règlement Général, notamment les articles 212-31 et 212-33, l'AMF a apposé le visa n°15-599 en date du 24 novembre 2015 sur ce Premier Supplément. Ce Premier Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF vérifie "si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous la condition suspensive de la publication de Conditions Définitives, établies conformément à l'article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Obligations émises.





**ÉMETTEUR**

**Crédit Coopératif**  
12 boulevard Pesaro  
CS 10 002  
92024 Nanterre Cedex  
France

**AGENT PAYEUR PRINCIPAL ET AGENT PAYEUR À PARIS**

**Crédit Coopératif**  
12 boulevard Pesaro  
CS 10 002  
92024 Nanterre Cedex  
France

**AGENT DE CALCUL**

**BTP Banque**  
48 rue La Pérouse  
CS 51686  
75773 Paris Cedex 16  
France

**CONSEIL JURIDIQUE**

**Elfassy Barrès Associés**  
10 place Vendôme  
75001 Paris  
France